



COMMUNE DE MOURET – Aveyron

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 7 juillet 2022 à la mairie de Mouret

L'an deux mille vingt deux et le sept du mois de juillet à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur ISSALYS Gabriel, Maire.

Date de la convocation : 28 juin 2022

Secrétaire de séance : M. FONTAINE Hubert est désigné secrétaire de séance, assisté de Madame Marie-Hélène COSTES, secrétaire de mairie.

Membres du Conseil présents : Mesdames BOSC Claudine, COMBOUL Brigitte, LAVERNHE Céline, LESTRADE Sylvie, LE CAM Laurence.

Messieurs BOUSQUET Guillaume, CAPELLE Florent, CARLES Laurent, CASTANIER Fernand, COSTES Jean-Michel, FONTAINE Hubert, ISSALYS Gabriel, PRADELS Laurent

Absents et excusés : Mme GAYRARD Pauline, M. COSTES Jérôme

Nombre de membres : en exercice : 15 – présents : 13 – absents : 2

Quorum : atteint

1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 9 juin 2022 :

Approuvé à l'unanimité des membres présents

2- Délibération N° 2022-07-01 : Adressage - dénomination des voies

Monsieur le Maire présente le projet définitif de dénomination des voies des secteurs de la commune non encore traités. Cette proposition résulte de plusieurs réunions de travail et a été présentée aux administrés en réunion publique le vendredi 1^{er} juillet.

Les dénominations proposées sont :

RD13 Route du Loyre Route de Fontbousquet Chemin des Planèzes Chemin d'Alary Impasse du Limouzy	RD548 vers RD13 - VC4 Route de Sénéjac Route de la Forcimanie Chemin de la Ressayrie Chemin des Antérieux Chemin de l'Evescat Route de la Jutgie Impasse du Fanc Impasse de la Gaillardie	Pont de Mouret RD548 vers RD13 - VC 3 Route des Plaines Impasse de Burg Chemin de Burg haut Chemin de la Baronie Chemin de la Baronie Haute Route de Vieillevigne Impasse de la Raynaldie Route de la Bessière Impasse de la Chanvrière
RD548 - VC2 Route de Lax Route de La Capelle Route de Vareilles Chemin de Montloubert	RD548 vers RD22 - VC9 Route de Cantaloube Impasse de La Roque Route du Mas Chemin de Combe Nieyre	VC2- VC1 Grand Mas Route de Combe Jean Route des Abros Route d'Embaysses Rue des Barrières
RD22 de La Garibal vers Mouret Route du Dourdou Chemin de Reynaldés Impasse des Azagadoux Impasse des Issartels	RD22 vers RD904 - VC7 Route de Mousset Chemin de la Volte Haute Impasse Louis Puech Route de Belmontel Impasse de Pratspistés	RD904 de la Garibal vers Polissal Impasse Moulin de Boyet Impasse de Carlatiés Route de Polissal Lotissement de la Garibal

Route de Servayrés Impasse de la Gardelle	Impasse des Cazalies Impasse des Combes du Théron Chemin de Connet	Impasse des Moulinets Chemin de la Rouillade Chemin des Gastoulières Chemin du Mas Bas Chemin Roc de Fonde Chemin des Issartiols Impasse de Grammayresques Chemin de la Borde Chemin du Relais
--	--	--

Le Conseil municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des voies, rues et places publiques, à l'unanimité des membres présents :

Valide les noms attribués à l'ensemble des voies communales restant à dénommer et à numéroter sur la commune ;

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

3- Délibération N° 2022-07-017 : Subvention ADMR de Villecomtal

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'attribution à l'ADMR de Villecomtal d'un complément de 300 €, soit une somme totale de 700€ pour l'année 2022.

4- Délibération N° 2022-07-018 : Subvention association Capucine « spectacle 19 novembre au Grand-Mas »

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité d'aider financièrement l'association Capucine pour un montant de 400€.

5- Délibération N° 2022-07-019 : Subvention CUMA de Villecomtal « 40 ans de la CUMA » -

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer à la CUMA la somme de 300€.

6- Délibération N° 2022-07-020 : Décision modificative - virement de crédit

Suite aux différentes subventions attribuées, il convient d'effectuer un virement de crédit du compte 022 « dépenses imprévues » au compte 6574 « subvention de fonctionnement de droit privé » pour un montant de 1000€.

Approuvée à l'unanimité des membres présents.

7- Zonage PLUi

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une première réunion a eu lieu ce jeudi matin avec Mme FARBOS de la Communauté de Communes et le bureau d'études Oc'Théa, afin de présenter une 1^{ère} ébauche du futur zonage sur la commune de Mouret.

Il précise que ce zonage, pour ce qui concerne les parcelles constructibles, correspond au nombre maximum de 31 logements neufs accordés, en plus des changements de destination (20%) et des réhabilitations de logements vacants (7.5%) pour la période 2022-2035.

Il propose au Conseil municipal de réunir à nouveau les groupes de travail afin de recenser plus précisément les bâtiments dans la catégorie « changement de destination », ainsi que le petit patrimoine local (fontaines - croix - arbres remarquables, ...).

Monsieur le Maire rappelle que seul le zonage soumis à l'enquête publique sera consultable par le public.

8- Questions diverses :

8-1 - Demande droit de préemption urbain :

Le Conseil municipal ne donne pas suite à une demande de préemption, concernant la vente de la parcelle BI 390.

8-2 - Lieu du bureau de vote :

Le bureau de vote est établi à la salle des fêtes de Mouret et confirmé à la préfecture de l'Aveyron.

8.3 Police du Maire – Pistes forestières :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le pouvoir de Police du Maire peut s'exercer sur les pistes forestières, ouvertes à la circulation et ou entretenues par la commune.

Le Maire,
Gabriel ISSALYS

Le Secrétaire de séance,
Hubert FONTAINE